le cnam

L'espace des communicantsweb

A NOTER DANS CE NUMÉRO

R & R - février 2017

- Le SXO, une nouvelle approche du SEO ?
- Comment fonctionne un moteur de recherche ? (2ème partie : index inversé et duplicate content)
- Linkody, la mémoire des liens
- Copier un site est-il réellement illégal ?

Le SXO, une nouvelle approche du SEO ?

Le concept de SXO (Search Experience Optimization) date de plus de 6 ans et sa définition même a donné lieu à de nombreux débats. Au-delà de l'aspect formel et des discussions parfois stériles qu'il a engendré, le monde du SXO peut également être considéré comme une chance et une opportunité que le SEO doit prendre en compte pour s'ouvrir à de nouveaux champs d'investigations également pris en considération par Google. Ce n'est pas là le moindre de ses avantages...

Comment fonctionne un moteur de recherche ? (2ème partie : index inversé et duplicate content)

Un moteur de recherche comme Google ou Bing est loin d'être un système simple pouvant être expliqué en quelques lignes. Il est au contrainte l'addition de plusieurs technologies souvent assez complexes, lui permettant de renvoyer à l'internaute qui l'utilise les résultats les plus pertinents. Aussi, nous allons tenter, dans une série d'articles les plus pédagogiques possible, de vous expliquer quelles sont les différentes briques d'un moteur et de vous dévoiler les arcanes qui constituent leurs entrailles. Après le fonctionnement et les technologies de crawl le mois dernier, nous abordons ici le système d'index inversé du moteur et les différentes façons d'évaluer le contenu dupliqué sur le Web...

Linkody, la mémoire des liens

Le lien (backlink) est à la base de toute stratégie SEO et dans l'ADN du fonctionnement de Google. Aussi, il est important de bien gérer ses stratégies de netlinking, mais également de les suivre à intervalles déterminés. Certains outils se sont spécialisés sur cette niche. Linkody en fait partie. Son concepteur nous en explique ici toutes les fonctionnalités et nous propose une description aussi large qu epossible de toutes ses multiples possibilités.

Copier un site est-il réellement illégal ?

Vous pensez peut-être qu'il est - par défaut et de façon évidente - illégal d'effectuer une copie d'un site ou d'un contenu sans l'agrément de son auteur-source ? Pourtant, il est bien possible que vous vous trompiez lourdement. Un récent jugement a en effet confirmé qu'un contenu qui n'était pas « original » pouvait être copié sans que l'action en question soit considérée comme illégale. Une jurisprudence constante qu'il faut toujours garder à l'esprit...

Abondance

15 février 2017

Vous pouvez consulter l'intégralité de ces articles sur le portail Intd, en demandant une autorisation d'accès à crd@cnam.fr.

https://webcom.cnam.fr/r-r-fevrier-2017-1001351.kjsp?RH=1505398856172